



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radio

Question écrite n° 43254

Texte de la question

Mme Véronique Besse appelle l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur le fonds de soutien à l'expression radiophonique (FSER). Ce fonds, instauré dans les années 1980 afin de permettre l'existence des radios non commerciales aux côtés des acteurs économiques de la radiodiffusion, est resté bloqué, depuis 2010, à 29 millions d'euros alors que le nombre de radios éligibles ne cesse d'augmenter. Alors que les charges de fonctionnement sont en constante progression, chaque radio voit donc ses subventions diminuer. Cette situation est d'autant plus préoccupante pour les responsables du secteur de la radiodiffusion associative que le Gouvernement a prévu un gel budgétaire de 6 % des crédits du FSER 2013. Si une telle mesure était appliquée, elle mettrait en péril l'activité des radios associatives et la pérennité des 2 800 emplois rattachés. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lever le gel budgétaire 2013 et de maintenir l'enveloppe du FSER à hauteur de 29 millions d'euros pour 2014 afin que les radios associatives de France puissent poursuivre leur mission de communication de proximité au service des citoyens.

Texte de la réponse

Le Fonds de soutien à l'expression radiophonique locale (FSER) est essentiel au dynamisme des radios associatives qui animent le débat citoyen et tissent le lien social sur l'ensemble des territoires. C'est pourquoi la réserve de précaution qui portait sur le budget 2013 a été intégralement levée à la fin de l'année. Quant au niveau du Fonds en 2014, il sera de 28,8 M€ - soit un recul de 0,7 % - ce qui témoigne, dans le contexte particulièrement tendu des finances publiques, d'une volonté du Gouvernement de ne pas dégrader ce soutien crucial aux radios associatives.

Données clés

Auteur : [Mme Véronique Besse](#)

Circonscription : Vendée (4^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43254

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 novembre 2013](#), page 12229

Réponse publiée au JO le : [18 février 2014](#), page 1558